Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20260515-DL_2026_04_25-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MESNIL-ROUX
SÉANCE DU 29 avril 2026

Convocation du 23 avril 2026

Secrétaire de séance	Anne LEVEQUES
Nombre de conseillers en exercice	29
Présents : 27	M. HAREAU Mme JACOB M. MASSON Mme BERNARD M. GIRAUD Mme MONSIMET M. VAILLANT Mme TREMAUDANT M. THERIN Mme LEVEQUES M. MERIEULT M. GLOAGUEN Mme MARIAIS M. LEVILLAIN Mme LE GARS M. GORON Mme CHAUVIN M. COUTURE Mme GAILLARD M. ROUVRAIS Mme JOUQUAND M. DINAHET Mme BROSSELLIER M. BLANCHARD DE LA BUHARAYE Mme DELAMARE M. LEMEE M. SAINT-LÔ
Représentés : 1	Mme LEPAYSANT par M. GIRAUD
Absents : 1	Mme ADAM

DL_2026_04_25
Approbation des taux des impôts directs locaux pour l'exercice 2026

M. le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune a été destinataire, au moment de l'envoi des convocations, de l'état fiscal 1259 qui comporte les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20260515-DL_2026_04_25-DE

En conséquence, M. le Maire propose de voter, pour 2026, les taux 2025 affectés d'un coefficient de 1,050 000.

Pour mémoire, l'évolution du lissage des taux sur les 3 communes historique demeure annexé à la présente délibération.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 5 voix contre (Mmes Brossellier et Delamare, MM Blanchard de la Buharaye, Lemée et Saint-Lô) et 23 voix pour :

- **FIXE** les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
  - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38,83%
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 58,58%
  - taxe d'habitation (TH) : 16,83%.

La secrétaire de séance

Anne LEVEQUES

Le Maire

Mairie de Mesnil-Roc'h
Ille-et-Vilaine

Rodolphe HAREAU